



CHILI¹

Etat: 1^{er} janvier 2025

Index

Aperçu des effets de la convention	1
Imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (cf. ch. IV)	2
Attestation de domicile	3

Aperçu des effets de la convention

I. Etendue des dégrèvements

Nature des revenus	Impôt chilien Désignation	Taux %	Dégrèvement conventionnel de %	à %	Procédure	Remarques voir chiffres
Dividendes		35	-	-		II 1
Intérêts	Retenue à la source	35/30/4	25/20/0	10/4	Réduction/ Remboursement	II 2
Redevances de licences						II 3
- En général		30	20	10	Réduction/ Remboursement	
- Leasing		30	28	2		
Rémunérations des prestations de services		35/15	35/15	0		II 4

II. Particularités

1. Le droit interne chilien connaît actuellement un système d'imposition intégré en ce qui concerne les bénéfices des sociétés et les dividendes distribués. Il en résulte que la charge fiscale finale actuelle des bénéfices donnant lieu aux dividendes est de 35 % pour les actionnaires étrangers. Tant que ce système perdure, une imputation de 15 % est accordée sur l'impôt suisse frappant le montant brut des dividendes. Le montant brut des dividendes s'entend des dividendes reçus, majorés des 15 % précédés.
2. Un taux de 4 % est applicable en ce qui concerne certains intérêts tels que les intérêts payés en relation avec des importations. En vertu d'une clause de la nation la plus favorisée, les intérêts de prêts consentis par des banques et des assurances, les intérêts d'obligations ainsi que les intérêts liés à la

¹ Les données et informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte de la part de la Confédération suisse. Ce document est mis à jour périodiquement, mais seules les dispositions juridiques contenues dans les lois fiscales, notamment celles de la convention contre les doubles impositions, font foi. En particulier, s'agissant des informations sur le droit interne de l'Etat partenaire (par ex. taux d'imposition à la source en droit interne, délais pour les demandes de remboursement, etc.) le contribuable est tenu de vérifier ces informations directement auprès des autorités fiscales de l'Etat partenaire.

vente à crédit de machines et d'équipements bénéficiant d'un taux d'impôt résiduel de 4 %. En vertu d'une clause de la nation la plus favorisée, le taux résiduel est de 10 % dans les autres cas.

3. En vertu d'une clause de la nation la plus favorisée, le taux d'impôt résiduel est de 2 % s'agissant du leasing. Il est de 10 % dans tous les autres cas.

4. Les rémunérations au titre de services rendus localement pendant plus de 6 mois sont imposables dans l'Etat de la source.

III. Procédure

Dans la règle, le dégrèvement de l'impôt à la source chilien se fait sur présentation d'une attestation de domicile délivrée par les autorités fiscales du canton du siège ou du domicile. Dans le cas de sociétés, ces autorités enverront copie de l'attestation à l'administration fédérale des contributions.

IV. Dégrèvements spéciaux des impôts suisses

Cf. explications concernant l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (Notice DA-M) :
[Toutes les notices concernant l'impôt anticipé regroupées](#)

Certificate of Residence

Attestation de domicile

It is hereby certified that the
claimant

Il est attesté par la présente que
le requérant

at the time of the receipt of the income concerned was a resident of Switzerland for the purposes of the double tax treaty of 2 April 2008 between Switzerland and Chile.

était à la date d'échéance des revenus concernés un résident de Suisse au sens de la convention de double imposition du 2 avril 2008 entre la Suisse et le Chili.

Date:

Sceau et signature: